



## Pneus achetés d'occasion chez un professionnel

Par **MCOU**, le **05/01/2013** à **00:53**

Bonjour,

j'explique mon problème.

J'ai acheté sur un site web de petites annonces bien connu 4 pneus dit "quasi neuf" a un professionnel.

Sur l'annonce rien de special n'été indiqué.

Une fois sur place, il m'explique que les pneus sont controlés et tout et que si le pneu est creuvé, il est réparé par vulcanisation.

Bref j'achete 4 pneus pour tous vulcanisé. Je les montes avant hier jeudi chez mon garagiste et ce soir vendredi l'un de ces pneus été crevé a plat et les 3 autres ne sont deja plus a la pression que mon garagiste les a gonflés. J'ai appelé ce vendeur est lui demande le remboursement car je n'ai pas payé 4 pneus crevé et il me dit qu'il ne fait pas de remboursement mais veut que je demande a mon garagiste de controler ces pneus.

Quels recours je peux avoir face aux vendeurs. J'ai acheté 4 pneus certe d'occasion "quasi neuf" mais je n'ai pas acheté 4 pneus crevés.

Ce vendeur m'a écrit un papier en guise de reçu pour l'achat des pneus :

Reçu la somme de 200€ pour 4 pneus goodyear 20/55/16

Le nom de son entreprise. sa signature

Garantie en cas de défaut

le 29/12/2012

Merci de votre réponse